

## Accueil de loisirs les FILOUS MERCREDIS 2023





Mairie de Villers en Arthies

# Accueil Collectif de Mineurs Règlement intérieur des mercredis 2023

L'accueil de loisirs "Les Filous" accueille des enfants pour un temps de loisirs, durant les mercredis en périodes scolaires. <u>Les enfants</u> <u>doivent être scolarisés</u> et âgés de 3 à 13 ans.

Le centre est géré par l'Association pour le **D**éveloppement des **A**ctions de **P**roximi**TE** du Val d'Oise dénommée **ADAPTE 95** (agrément Jeunesse & Sports 95-2007 JEP 041, n° d'organisateur 095ORG0328). ADAPTE 95 est subventionnée par la commune de Villers en Arthies et la CAF du Val d'Oise.

L'organisation et le fonctionnement de la structure sont soumis à la législation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et du ministère dont ils dépendent.

Les enfants sont accueillis sur la structure à la journée de 8h00 à 18h30. En complément un accueil étendu est proposé de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00 sur inscription complémentaire.

Un accueil de 12h à 18h30 est possible les mercredis uniquement pour les enfants ayant école le mercredi matin.

Pour bénéficier du tarif calculé selon les ressources du foyer, les enfants doivent habiter (et non être scolarisés) dans une commune conventionnée avec la commune de Villers en Arthies\*.

(\*Nous contacter ou contacter votre commune pour connaitre la liste des communes conventionnées)

#### **INSCRIPTIONS**

#### Pour inscrire vos enfants, deux documents sont à remplir :

- <u>La fiche de renseignements administratifs et sanitaires de liaison</u> est à compléter et à transmettre lors de la première inscription de l'année en cours. Elle est valable pour toute l'année civile. Ainsi toute modification concernant l'état de santé de votre enfant survenue après avoir donné la fiche de renseignements devra être transmise à la direction du centre.
  - Afin de garantir le meilleur accueil possible de tous les enfants, tout problème ou trouble de la santé nécessitant un traitement ou une attention particulière devra être signalé avant inscription par téléphone ou par mail auprès d'ADAPTE 95. Si votre enfant a un PAI Protocole d'Accueil Individualisé scolaire, merci de joindre une copie au dossier d'inscription annuel.
  - Pour le confort et la sécurité de l'enfant, toutes les rubriques de la fiche sont à renseigner. Vous devez y joindre impérativement une copie du carnet de vaccination et de l'attestation d'assurance. (Pensez à inscrire le nom de l'enfant sur les copies)
- <u>Le bulletin d'inscription</u> est à renseigner et à transmettre à ADAPTE 95, accompagné du paiement correspondant au nombre de jours d'inscription. Les enfants seront acceptés en fonction des effectifs et des places disponibles.
  - Le bulletin précise les dates auxquelles vous souhaitez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs et à l'accueil étendu ainsi que les tarifs. Il permet de calculer votre coût de participation. A noter: Le tarif « 3ème enfant » ne pourra être appliqué que si les enfants sont inscrits sur les mêmes journées. Il nous permet également d'ajuster le nombre d'animateurs nécessaire à l'encadrement, de réserver et de préparer les activités mises en place ainsi que les commandes de repas et de goûters. Il est important de préinscrire votre enfant à l'accueil étendu afin de vous assurer qu'il pourra être pris en charge dès 7h30. En effet, les jours où il n'y a pas de préinscription, l'équipe n'arrive sur site qu'à 8h.

L'inscription de votre enfant ne pourra être validée qu'à réception de ces deux documents accompagnés du règlement intérieur signé, des copies du carnet de vaccination, de l'attestation d'assurance et du paiement correspondant.

Une cotisation annuelle de 2 € par famille est à régler auprès de notre association (quelque soit le nombre d'enfants et de journées durant l'année civile). Celle-ci est à intégrer à votre premier règlement !

Le paiement de chaque période sera demandé à la réservation sans possibilité de remboursement si désistement hors délai\* et sans justificatif médical\*\*. (Possibilité de faire un chèque par période de réservation ou par mois)

- \*Attention, toute annulation faite à moins de 8 jours avant le jour concerné ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement (sauf pour raison médicale\*).
- \*\* Toute annulation pour raison médicale devra être signalée à la direction du centre le jour même avant 9h30 au 06 79 06 05 13. Sur présentation d'un certificat médical, seulement 4 € seront facturés correspondant au coût du repas + goûter de la journée. Passé ce délai, même si présentation ultérieure d'un certificat médical, le jour d'absence sans information sera du et facturé. En effet, sans information, vos places sont réservées et engendrent des frais (repas, goûters, nombre d'animateurs, matériel d'activités...)

#### CONDITIONS D'ACCUEIL

Tout enfant arrivant ou partant de la structure sera accueilli individuellement et fera l'objet d'une annotation dans le registre des présences journalières de la part d'un des membres de l'équipe (heure d'arrivée – heure de départ).

- Lors de l'arrivée de l'enfant sur le centre, les parents doivent s'assurer qu'un membre de l'équipe d'animation est présent et disponible pour prendre en charge l'enfant.
- Lors du départ de l'enfant le registre des présences journalières est à signer par la personne venant chercher l'enfant.

Organisation pendant la crise sanitaire: Durant cette période, nous appliquerons un fonctionnement qui reprend les directives formulées dans le protocole national des ACM de la manière la plus adaptée à notre structure. Amené à évoluer, il vous sera précisé à chaque modification. Merci d'en prendre connaissance car des recommandations vous concernent directement! (Prise de température, port du masque, information en cas de cas contact, suspicion ou cas confirmé au sein du foyer ...)

Lors des différentes manifestations organisées par le centre avec les parents, la surveillance et la responsabilité des enfants revient aux parents. Les animateurs assurent l'organisation générale.

<u>Horaires</u>: L'accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 18h30. Toutefois un accueil étendu est proposé **sur inscription préalable** de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00. Si aucun enfant n'est inscrit à l'accueil du matin, l'équipe arrive à 8h

Toute présence avant 8h sans inscription à l'accueil du matin sera facturée.

Tout retard des parents (ou personne chargée de récupérer l'enfant) après 18h30 (ou 19h00 pour les enfants étant inscrits à l'accueil étendu) sera facturé 5€ par tranche de 15 minutes de retard.

½ journée possible de 12h à 18h30 uniquement pour les enfants qui ont école le mercredi matin.

Il est demandé aux parents de déposer l'enfant au plus tard à 9h00, heure à laquelle les activités « dirigées » débutent. Si pour le confort de l'enfant et en dehors des jours de sortie, celui-ci était amené à arriver plus tard que 9h00, vous devrez en informer l'équipe par téléphone directement sur le centre au plus tôt et avant 9h00. Il est possible de récupérer les enfants à la fin des activités « dirigées » soit à partir de 16h30.

Les repas (midi et goûter) sont obligatoirement pris en charge par l'accueil de loisirs.

Soins spécifiques: aucun traitement ne sera délivré sans ordonnance en cours de validité. Toute allergie est à signaler. En cas de pathologie particulière, les parents doivent laisser toutes les instructions nécessaires à la direction du centre. (cf. fiche de renseignements)

Assurance: Tout enfant accueilli au centre doit justifier d'une assurance responsabilité civile lors de son inscription (photocopie de l'attestation à joindre impérativement au dossier).

Pensez à vérifier auprès de votre assureur qu'elle couvre bien les activités périscolaires.

<u>Comportement</u>: Les animateurs et intervenants sont présents afin d'assurer la sécurité de votre enfant et proposer un moment ludique et éducatif par le biais d'activités variées. Tout comportement ou attitude de votre enfant entrainant un manque de respect avéré et récurent envers le personnel ou les autres enfants, sa mise en danger ou celle d'autrui, pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera fait par ADAPTE 95 durant la période concernée.

### **ACTIVITES**

Un planning d'activités est préparé par l'équipe. Il vous sera envoyé par mail au plus tard 15 jours avant la période concernée (une période correspond aux mercredis entre 2 sessions de vacances scolaires). Vous pouvez également nous le demander à l'adresse suivante : <a href="lesfilous@adapte95.org">lesfilous@adapte95.org</a>. Le planning d'activité ne présente que les 2 activités principales du jour. Différents temps d'animation viendront compléter la journée. Il est adaptable suivant les conditions météorologiques, ou si un incident survenait (désistement d'un partenaire, révision des effectifs...).

Veillez à ce que votre enfant porte des vêtements marqués à son nom, adaptés aux activités prévues (confortables, salissables, ...) et à la météo du jour.

<u>Départ des enfants</u>: hors des horaires réguliers, un enfant ne peut quitter le centre que contre remise d'une autorisation parentale et en compagnie d'une personne expressément nommée par les parents. Dès lors que l'enfant est ainsi récupéré, il n'est plus sous la responsabilité d'ADAPTE 95. (**Pensez à renseigner impérativement sur la fiche de renseignements les noms, prénoms et coordonnées téléphoniques des personnes habilitées à récupérer votre enfant. Il vous est obligatoire d'inscrire au moins une personne.** Une pièce d'identité pourra leur être demandée)

•	Berthelot 95300 PONTOISE 201.30.31.13.22 Mail : Lanement : 201 34 78 27 94 ou au 06 79 06 05 13	esfilous@adapte95.org
le soussigné,	responsable légal de l'enfant	, reconnais avoir
oris connaissance et accepter le règlemen	nt intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs "Les Filous".	
Date	Signature	